Le Courrier du Parc

2 450 exemplaires - N°84 - 4e trimestre 2018

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P 202053

Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

Les Rendez-vous du Parc naturel et autres activités 2

Contrat de rivière Moselle : pêche électrique 3

En direct de la ferme : 60 années de Politique Agricole Commune ..... 4 & 5

La charte paysagère ..... 6 & 7

News... news... news 8

Agenda 8

Le bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :

Voie de la Liberté 107 à 6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Rédaction & relecture : Paul Depauw, Sylvie Hubert, Marie-Hélène Quoirin, Dominique Scheepers et Elisabeth Tonglet

Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Commune d'Attert

Wallonie environnement SPW

Les rendez-vous du Parc naturel et autres activités

Samedi 24 novembre

Distribution d'arbres et arbustes de haie

Cette année, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert distribuera des arbres et arbustes de haies.

Vous pourrez planter **une haie fleurie et fruitière** : cette haie vous apportera couleurs et parfums au printemps et en automne les baies de toutes les couleurs feront le régal des oiseaux. Vous y trouverez du Cornouiller sanguin, du Groseillier rouge, du Sureau noir, de la Viorne obier, de l'Aubépine à deux styles, du Noisetier commun, de la Viorne Lantane et du Cornouiller mâle.

Tous les plants distribués seront des espèces indigènes mellifères recommandées par le SPW.

Les plants seront distribués par groupe d'une dizaine de plants différents ce qui est suffisant pour planter 5 m de haie.

Les Guides horizon de l'Unité guide du Val d'Attert seront présents pour vous aider.

Vous recevrez également le dépliant « Les haies du Parc naturel de la Vallée de l'Attert » qui vous donnera des informations sur les différents types de haies, leur rôle et des conseils à la plantation.

La distribution se fera dans la limite des stocks disponibles.

Quand : samedi 24 novembre à partir de 9 h 30

Où : sur le parking du haut de la maison communale d'Attert, à proximité du parcours vita.

Jeudi 29 novembre

Soirée « Films amateurs » du FINN

Le Festival International Nature Namur est le rendez-vous incontournable des passionnés de nature. Une foule d'activités sont proposées à Namur : films amateurs et professionnels, concours photo, sorties nature…

festival nature namur

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert vous propose une soirée spéciale « film nature amateur » avec les 16 films sélectionnés lors de cette édition 2018.

C'est l'occasion de voir chez nous ces petits bijoux de courts métrages de 5 min maximum sur les beautés de la nature. Des réalisateurs belges, mais aussi étrangers ont proposé leur film à la compétition. Vous aussi venez voir ces courts-métrages et votez pour celui qui vous a le plus plu !

Notre environnement, immédiat ou lointain, est source de beautés innombrables. Mais si la nature est une merveille à contempler, c'est également une richesse à préserver

Quand : jeudi 29 novembre à 20 h

Où : Salle Robert Schuman

Entrée libre, enfants plus qu'admis, recommandés !

Balades au clair de lune et à l'aube

Les syndicats d'initiative de la vallée de l'Attert et l'asbl d'Millen vous invitent à la 2e édition des *Balades au clair de lune*. Cette fois, il y aura aussi une balade au lever du soleil.

Au clair de lune - départ groupé à 20 h.

Samedi 24 novembre : Maison de village de Nothomb
Rens. : jules.coibion@skynet.be - 063 23 62 88

5 et 8 km

Samedi 19 janvier : près du café des sports à Ell
Rens. : F. Bintener, frankbin@pt.lu, 00352 621 21 08 18

6 km

Tarif : 5 € pour les adultes et 3 € pour les enfants donnant droit à une collation à mi-parcours et à une boisson en fin de parcours.

À l'aube - départ groupé à 7 h.

Dimanche 24 mars : parking de la scierie du moulin à Beckerich.

Réservation obligatoire : info@dmillen.lu – 00352 691 510 370 /372

6 km

Tarif : 8 € pour les adultes et 4 € pour les enfants donnant droit à un petit-déjeuner au milieu des champs.

Prévoir des vêtements chauds et de bonnes chaussures de marche.

Cette initiative est encadrée par le Parc naturel qui assure l'animation de la collaboration transfrontalière et est soutenue par les cinq communes de la Vallée.

Contrat de rivière Moselle : pêche électrique

Pêche électrique

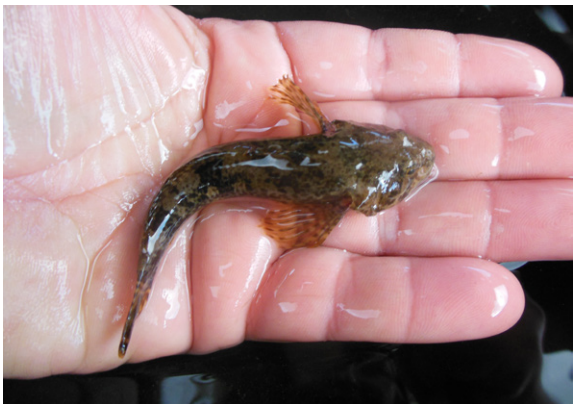

Chabot

Tri

Le 1er octobre, une équipe du laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie (LDPH) de l'unité de biologie du comportement de l'Université de Liège est venue mesurer la population piscicole de l'Attert.

Menée par Jean-Philippe Benitez, chercheur, l'équipe a effectué une pêche électrique sur un tronçon de 150 m en amont et aval du pont de la rue des Fagnes à Grendel.

Cette pêche à l'électricité a été réalisée grâce à un groupe électrogène. Les pêches ont été effectuées en deux passages successifs afin d'augmenter l'efficacité de capture et de permettre l'application de formules démographiques d'estimation des populations.

Les poissons sont attirés puis paralysés par le courant électrique, ainsi ils remontent à la surface. Ils sont maintenus dans des viviers oxygénés en attendant d'être triés, pesés et mesurés. Ils sont ensuite relâchés dans la rivière.

Cette recherche, qui a lieu tous les 5-6 ans, permet d'analyser l'influence de l'environnement physique, chimique, biologique et social sur les profils comportementaux, les stratégies de reproduction et l'utilisation de l'habitat des poissons.

L'Attert, malgré une grande période de sécheresse et une qualité de l'eau relative, présente encore une belle diversité piscicole.

De nombreuses truites d'âges variés ont été capturées ainsi qu'un brochet, un chevaine, des lamproies, des loches, des goujons, des épinoches, des perches et des vairons.

Une quarantaine d'écrevisses signal, espèces exotiques, ont aussi été comptabilisées.

Le résultat de cette recherche sera envoyé, après analyse, au Contrat de rivière dans plusieurs semaines et fera l'objet d'un prochain article.

Ecrevisse signal

Pesée

Vairon

En direct de la ferme : 60 années de Politique Agricole Comm

Bien que conçue dès l'origine du Marché Commun (Traité de Rome 1957), ce n'est qu'en juillet 1962 que la Politique Agricole Commune (PAC) entra véritablement en vigueur dans les six premiers pays fondateurs de la CEE (Communauté Economique Européenne) qui allait au fil du temps devenir l'Union Européenne.

Aujourd'hui, 56 ans plus tard, une nouvelle réforme de la bien nommée PAC se prépare. Pourquoi, pour qui ? A cette occasion un regard sur le passé est toujours bienvenu ; savoir d'où on vient, remémorer les temps forts et évaluer le chemin parcouru. C'est ce que, en deux ou trois coups de projecteur, le présent article vous propose.

En 1958, l'Exposition Internationale de Bruxelles, celle qui nous a légué l'Atomium, l'Expo comme on disait alors, a permis à des millions d'Européens de porter un regard neuf sur leur situation économique et sociale et de la comparer à celle de leurs voisins. Ils découvraient avec envie le meilleur des produits et services que ceux-ci exposaient, mais auquel, la plupart du temps, ils ne pouvaient avoir accès pour des raisons douanières ou réglementaires. D'autre part, malgré des niveaux technologiques comparables, les pays européens semblaient bien incapables de rivaliser avec les deux super-puissances, USA et URSS, opposées dans leur course à la suprématie mondiale.

Dans ce contexte, à l'aube des « golden sixties », le citoyen européen était donc majoritairement favorable à l'idée de ce « Marché Commun Européen », qui venait de naître à Rome et dont on disait qu'il lui apporterait paix, sécurité et bien-être accru dans un espace de liberté démocratique.

C'est donc le Traité de Rome qui décida de l'instauration de la PAC et qui en définit les objectifs (**toujours d'actualité aujourd'hui**). Ils sont au nombre de cinq :

- ✓ accroître la productivité de l'agriculture
- ✓ assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- ✓ stabiliser les marchés
- ✓ garantir la sécurité des approvisionnements
- ✓ assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Ensuite, à la conférence de Stresa furent posés les trois principes directeurs :

- **L'unicité des marchés**, c'est-à-dire des prix et réglementations permettant la liberté complète des échanges entre états membres de la CEE et mise en place d'un tarif douanier commun.
- **La préférence communautaire**, donnant la priorité à la production domestique par rapport aux biens importés.
- **La solidarité financière**, non directement décrétée, mais qui découle des instruments financiers mis en place par les traités.

Deux grands types d'instruments caractérisent la PAC à ses débuts : les instruments des organisations communes de marché (**OCM**) et les actions socio-structurelles. Le tout financé par le Fonds européen d'orientation et garanties agricoles (FEOGA).

La politique des marchés et des prix

Les mécanismes d'interventions mis progressivement en place sont propres à chaque OCM, mais essentiellement axés sur un système de prix garantis (et à travers ceux-ci celui du soutien au revenu des exploitations agricoles). On en comptera 21, si bien qu'en 1986, plus de 90 % de la production agricole relevaient d'une OCM.

La politique structurelle

En 1962, nos six pays membres comptaient 150 millions d'habitants, 18 millions de paysans pour 65 millions d'hectares de terres cultivées ; les chiffres correspondants pour les USA étaient de 200 millions d'habitants, 4 millions d'agriculteurs pour 400 millions d'hectares de terre agricole.

Sous l'impulsion du premier commissaire européen à l'agriculture, le Néerlandais Sicco Mansholt, qui préconisait une politique des structures visant à promouvoir des exploitations performantes de grande taille, trois directives socio-structurelles furent promulguées en 1972 :

- ✓ *aide à l'investissement* pour les exploitations s'engageant dans un processus de modernisation.
- ✓ une aide à l'amélioration de la *formation* et de la *vulgarisation*.
- ✓ une *prime* aux agriculteurs âgés pour *cessation d'activité* et cession de leur exploitation trop petite ou déclinante.

La politique commerciale

La CEE est seule compétence pour mener une politique en matière de commerce extérieur.

Les réformes

A l'origine, dans une Europe des Six, généralement déficitaire sur les produits agricoles, ce système des OCM n'était guère coûteux pour les pouvoirs publics. En cas de surproduction par contre cela peut rapidement devenir intenable pour le budget (de 1977 à 1991 les dépenses du FEOGA-Garantie sont ainsi passées de 6,8 à 34,4 milliards d'ECU) et injustifiable aux yeux des citoyens qui en supportent le coût et cela sans juste retour au niveau du prix du panier de la ménagère. Des réformes s'imposèrent non seulement en raison des contraintes budgétaires mais aussi suite aux évolutions des marchés, la pression des accords internationaux et de l'entrée de nouveaux Etats membres.

L'histoire de la PAC peut ainsi être découpée en trois grandes périodes :

1. De 1962 à 1992 : **stimuler la production**
2. De 1993 à 2003 : **répondre aux pressions internationales**
   En 1992, la réforme du commissaire MacSherry opère une réduction drastique des prix (de –15 à –35 %) compensée par une aide par ha ou unité de bétail.
3. De 2004 à 2017 : **découplage et renforcement du développement rural.**

Conclusion

Au cœur de la construction européenne au cours de ces, presque, 60 années, la PAC, qui fut longtemps la seule politique commune, a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'inventivité pour répondre à l'ambition européenne de gérer et orienter son agriculture de manière centralisée dans un espace économique unique.

La PAC a de plus, chemin faisant, développé un « modèle européen » en matière d'alimentation, de sécurité alimentaire, de relations et échanges avec les pays en voie de développement.

Notre marché unique paradoxalement est devenu aujourd'hui le meilleur garant et promoteur des produits du terroir et des circuits courts en matière d'alimentation ; nouvelle illustration que l'union peut se faire dans la diversité et éviter l'uniformisation.

Paul Depauw

info@comicearlon.be

Curieux de **nature ?**

3 revues 100 % nature, sans but lucratif, sans publicité

1 an : 6 numéros
+ 6 posters : **36 €**

1 an : 6 numéros
+ 6 posters : **36 €**

1 an : 6 numéros
+ 6 guides de poche : **46 €**

salamandre
info@salamandrebelux.net | T 084 31 31 16

abonnez-vous sur
salamandre.net

La charte paysagère

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert réalise sa charte paysagère. Elle a été confiée au bureau d'études Arpayge. Il s'agit d'une étude composée de plusieurs chapitres, visant à établir une analyse de la situation existante, passée et future, des recommandations et un plan d'actions en vue de la gestion future du paysage.

Les objectifs de cette étude sont multiples : analyser les caractéristiques du paysage, identifier et comprendre les changements, déterminer les enjeux spécifiques, protéger, gérer, aménager le paysage. La Charte paysagère se déroule en concertation avec la population afin d'en comprendre les attentes et les besoins.

Le paysage du Parc naturel de la Vallée de l'Attert possède un caractère rural. Il se compose de terres agricoles, de bois, de sites naturels, de villages, de hameaux et d'infrastructures.

Paysage depuis le nord de Schadeck en direction du sud

Occupé par les hommes de longue date, le paysage est façonné par les activités humaines. Par leur organisation, leur histoire et leur culture, les habitants ont marqué ce paysage de leur empreinte, de leur façon de vivre. Elles se reflètent par exemple, dans l'implantation et la morphologie des villages et des espaces publics (usoirs…).

Le patrimoine bâti et le petit patrimoine (calvaires, lavoirs, abreuvoirs, chapelle…) y sont riches, omniprésents et certains éléments ont traversé plusieurs siècles. Ils témoignent de la vie sociale et religieuse d'autrefois.

Les caractéristiques des sols et des sous-sols, du relief, des cours d'eau, du climat déterminent eux aussi le paysage du Parc naturel de la Vallée de l'Attert.
L'altitude varie de 285 m à l'est de Grendel à 475 m sur la crête au nord de Parette. Cette amplitude du relief et les lignes de crête sont très structurantes pour le paysage du Parc naturel, car elles constituent des limites visuelles et séparent les bassins versants des nombreux ruisseaux. Cela contribue à la diversité du paysage qui offre alors de multiples points et lignes de vue remarquables de grande qualité paysagère et esthétique : des vues longues, des points d'attraits tels qu'un clocher, un arbre ou un groupe d'arbres isolés, la diversité des éléments (des silhouettes harmonieuses de villages, des vallées alluviales ouvertes ou plus étroites, les versants boisés de la cuesta lorraine…).

Selon les villages, le bâti ancien possède des caractéristiques propres aux maisons lorraines et dans une moindre mesure aux maisons ardennaises (construites en pierres et couvertes d'un enduit uniforme, volume allongé ou plus carré, toitures à deux versants, teintes de l'enduit, encadrement des ouvertures…). Les toitures en ardoises confèrent une homogénéité à la silhouette des villages. En observant des façades, les fonctions du bâti sont encore visibles actuellement.

Le volume des maisons traditionnelles regroupe l'ensemble des fonctions de la ferme généralement et accessoirement, du moulin, de la forge, de la menuiserie… sous un même toit. Dans certains cas, le corps de logis a un volume légèrement plus élevé.

Dans les années 1960 à 1980, des maisons ont été construites ne respectant pas toujours les caractéristiques (volumétrie, pente de toiture, matériaux de façade…) du bâti ancien.

Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) est entré en vigueur en 1991. Le RGBSR dans une certaine mesure, ainsi que l'assistance architecturale et urbanistique de la Maison de l'Urbanisme de la Région Lorraine Ardenne (MURLA), ont contribué dans bien des cas à la conservation de l'identité du bâti et à l'intégration harmonieuse de nouvelles bâtisses.

Les villages offrent une grande diversité de vues et d'ambiances, particulièrement attachantes. Le paysage du Parc naturel de la Vallée de l'Attert possède une identité patrimoniale, culturelle et environnementale forte.

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert comporte un patrimoine naturel riche et varié. Ces milieux naturels offrent un habitat de choix pour une flore et une faune diversifiées, d'où leur intérêt écologique très important.

La première reconnaissance de patrimoine naturel a eu lieu dans les années 1970, ce qui témoigne d'une sensibilité environnementale. Ce patrimoine naturel constitue une richesse sur le plan paysager et contribue à la qualité du paysage du Parc naturel.

Le paysage est en perpétuelle évolution du fait de la succession des saisons, du climat, des changements opérés par l'homme sur son cadre de vie, des pratiques agricoles, de la gestion des forêts…

La comparaison des cartes anciennes successives, ainsi que des cartes postales avec des photos prises aux mêmes endroits, délivre de nombreuses informations sur l'évolution du paysage : fermeture du paysage par le développement de la végétation, extension des villages, évolution de l'usage des usoirs, disparitions, constructions et transformations du bâti.

La Charte paysagère est au stade de l'analyse contextuelle. Dans les mois suivants, la seconde partie sera consacrée à l'analyse évaluative. Et ensuite, des recommandations relatives à la gestion, à la préservation du paysage seront émises.

Marie-Hélène Quoirin
Bureau d'études Arpayge

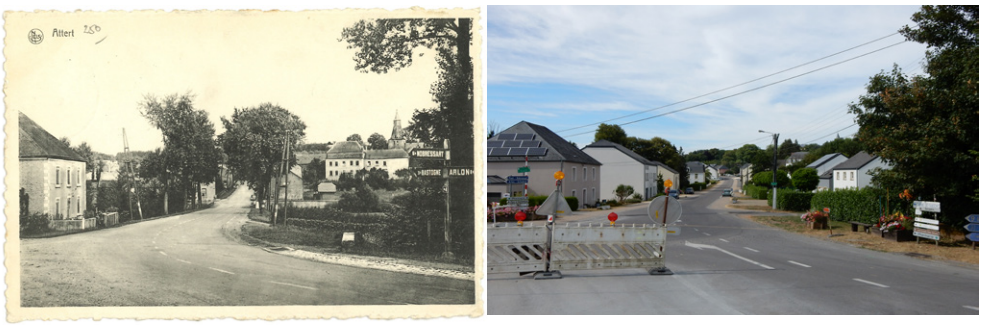

Carrefour de la rue du Canal et de la voie de la Liberté à Attert à quelques années de distance...

News... news... news

Les cimetières de Tattert et Tontelange viennent de recevoir le label « Cimetière nature » !

Ce label récompense les efforts fournis pour gérer autrement les cimetières en faveur de la nature.

En effet pour la santé de tous, le zéro pesticide y est appliqué ; un plan de gestion des tontes permet aux plantes intéressantes d'effectuer leur cycle et de produire des graines ; et des plages de sol nu ont été préservées pour que les abeilles solitaires terricoles puissent y nicher.

Afin de communiquer sur ces nouveaux aménagements, des panneaux explicatifs ont été placés à l'entrée des deux cimetières. A l'intérieur du cimetière, des petits pupitres donnent des informations sur la faune et la flore que l'on peut y découvrir.

Agenda

SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL D'ATTERT

Marches en groupe les jeudis à 13 h 30 et les dimanches à 9 h 30.

Balade au clair de lune au départ de la Maison de village de Nothomb. Parcours de 5 et 8 km. PAF de 5 € par adulte et 3 € par enfant donnant droit à une collation à mi-parcours et une boisson au retour : samedi 24 novembre à 20 heures

www.attert-tourisme.be
info@attert-tourisme.be
Jules Coibion 063/23 62 88

BENOO

Balade mutine sur les sentiers de l'amour avec le groupe « Il était six voix » à la Salle Robert Schuman à Attert. Contes pour oreilles dégourdies, jambes légères et œil polisson. Entrée gratuite, mais participation souhaitée. Les bénéfices de la soirée serviront à la construction d'un bloc sanitaire pour l'école de Keur Mbaye Gueye au Sénégal : vendredi 30 novembre à 20 heures

daniele.cimino@skynet.be
063/23 96 93
www.benoo.org

SYNDICAT D'INITIATIVE DE PRÉIZERDAUL

Marche d'hiver au départ du Centre Culturel Op der Fabrik à partir de 7 h 30 pour 6, 12 ou 18 km le dimanche 2 décembre

www.preizerdaul.lu/marche

MAISON CROIX-ROUGE ATTERT-FAUVILLERS-MARTELANGE

Collecte de sang à la salle du Cothurne à Attert le lundi 17 et le mardi 18 décembre de 16 à 20 heures

Jacqueline Tesch-Mernier
0495/82 22 02